Municipalité Auclair

AVIS PUBLIC

ADOPTION DU RÈGLEMENT 2025-03 RELATIF À LA GESTION

DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

AVIS est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, qu'à la séance ordinaire du conseil municipal qui se tiendra le 2 juin 2025 à 19h30, à la salle du conseil située au 773-A, rue du Clocher, Auclair, le règlement numéro 2025-03 intitulé ≪ Règlement relatif à la gestion des matières résiduelles ≫ sera présenté pour adoption.

Ce règlement vise à établir les normes encadrant la collecte, le transport, le tri, le recyclage, la valorisation et l'élimination des matières résiduelles sur le territoire de la municipalité d'Auclair, conformément aux exigences environnementales applicables.

Une copie du projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture régulières ainsi que sur le site internet de la municipalité, à l'adresse suivante : www.municipaliteauclair.ca

Donné à Auclair, ce 7 mai 2025.

Dominique Létourneau
Directrice générale et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Dominique Létourneau, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité d'Auclair, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-dessus en date du 7 mai 2025, conformément aux dispositions du règlement en vigueur.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 7 mai 2025, à Auclair.

_____

Dominique Létourneau, Directrice générale
et greffière-trésorière

681, rue du Clocher
Auclair, QC, GOL 1A0
418-899-2834 info@municipalitéauclair.ca